



## DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2025

SERVICE CONCERNÉ : RESSOURCES HUMAINES

**2025DEL58\_MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Le 15 décembre 2025 à 19h30, le conseil municipal de la commune de Saint-Juéry légalement convoqué le 9 décembre 2025, s'est réuni en salle du conseil municipal sous la présidence de David DONNEZ le Maire.

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 18
- Votants : 22

Secrétaire de séance : Thierry CAYRE

**Membres Présents :**

David DONNEZ, Didier BUONGIORNO, Martine LASSERRE, Thierry CAYRE, Corinne PAWLACZYK, Patrick CENTELLES, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Jean-Marc SOULAGES, Bernard BENEZECH, Benoît JALBY, Nathalie COUVREUR, Patricia RAINESON, Laurence GAVALADA, Béatrice FARIZON, Michel SALOMON, Murielle COUPLET, Georges MASSON, Patrick SIRVEN

**Membres excusés qui ont donné pourvoir :**

Dalila GHODBANE pourvoit à Didier BUONGIORNO  
Camille DEMAZURE donne pourvoir à Jean-Marc SOULAGES  
Marie-Christine VABRE donne pourvoir à Laurence GAVALADA  
Vincent MARTY donne pourvoir à Sylvie FONTANILLES-CRESPO

**Membre(s) absent(s) :**

Béatrice ALAUX, Emilie DELPOUX, Christophe TAUZIN, Patrick GARNIER, Patrick MARIE, Marjorie MILIN, Isabelle BETTINI

Le quorum est atteint.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le 17/12/2025



ID : 081-218102572-20251215-2025DEL58-DE

Les membres du conseil municipal sont informés que le code général de la fonction publique prévoit que les emplois de chaque collectivité soient créés et supprimés par son organe délibérant.

Le tableau des emplois évolue, au gré des décisions d'ouverture ou de fermeture de poste, des recrutements et des départs mais également des décisions d'avancements de grade et de promotions internes.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Compte tenu des nécessités des services, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir valider l'actualisation du tableau des emplois compte tenu des éléments suivants :

- la création d'un poste de conseiller France Services, rattaché au pôle services à la population et solidarité, emploi à temps complet, ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs.

Il est précisé que la création de ce poste engendre la création d'un emploi au regard des emplois relevant des cadres d'emplois des adjoints administratifs.

- la création d'un poste de référent technique proximité, rattaché au pôle aménagement et cadre de vie, emploi à temps non-complet, ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints techniques.

Il est précisé que la création de ce poste n'engendre pas la création d'un emploi au regard des emplois relevant des cadres d'emplois des adjoints techniques.

- la création d'un poste de directeur du pôle affaires scolaires, restauration scolaire, enfance et jeunesse, rattaché au pôle affaires scolaires, restauration scolaire, enfance et jeunesse, emploi à temps complet, ouvert sur le cadre d'emplois des attachés.

Il est précisé que la création de ce poste engendre la création d'un emploi au regard des emplois relevant des cadres d'emplois des attachés.

- la création d'un poste de coordinatrice ATSEM, rattaché au pôle affaires scolaires, restauration scolaire, enfance et jeunesse, emploi à temps complet, ouvert sur le cadre d'emplois des agents spécialisés principal de 1ère classe des écoles maternelles.

Il est précisé que la création de ce poste n'engendre pas la création d'un emploi au regard des emplois relevant des cadres d'emplois des agents spécialisés principal de 1ère classe des écoles maternelles.

- la création d'un poste d'animatrice petite enfance, rattaché au pôle affaires scolaires, restauration scolaire, enfance et jeunesse, emploi à temps complet, ouvert sur le cadre d'emplois des agents sociaux.

Il est précisé que la création de ce poste engendre la création d'un emploi au regard des emplois relevant des cadres d'emplois des agents sociaux.

- la création de sept postes d'agents d'entretien des bâtiments et restauration scolaire, rattachés au pôle affaires scolaires, restauration scolaire, enfance et jeunesse, emplois à temps non-complet, ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints techniques. Ces créations s'inscrivent dans le cadre de la pérennisation de contrats existants.

Il est précisé que la création de ces postes engendre la création de six emplois au regard des emplois relevant des cadres d'emplois des adjoints techniques.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le 17/12/2025



ID : 081-218102572-20251215-2025DEL58-DE

- la transformation d'un poste de référent administratif et responsable des manifestations municipales, rattaché au pôle aménagement et cadre de vie, emploi à temps complet, ouvert sur le cadre d'emplois des rédacteurs.

Il est précisé que la création de ce poste engendre la création d'un emploi au regard des emplois relevant des cadres d'emplois des rédacteurs.

Le tableau des emplois a été actualisé afin de tenir compte des évolutions intervenues au sein des effectifs.

Cette actualisation permet à la collectivité d'affirmer son engagement en faveur de la reconnaissance et de la valorisation des parcours professionnels de ses agents, au service d'une action publique de qualité et de proximité. Elle intègre les avancements de grade, les promotions internes, les nominations issues des concours et examens professionnels, ainsi que les transformations de postes liées aux réorganisations de services présentées en Comité Social Territorial (CST). Ces évolutions n'impliquent pas systématiquement une création d'emploi.

En revanche, il est nécessaire d'ouvrir :

- un emploi d'attaché principal
- un emploi d'attaché
- un emploi de rédacteur principal de 2ème classe
- deux emplois d'adjoint administratif principal de 1ère classe
- trois emplois d'adjoint administratif
- un emploi d'animateur
- un emploi d'assistant socio-éducatif
- un emploi d'agent social
- un emploi d'ATSEM principal de 1ère classe
- un emploi de brigadier-chef principal
- un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe (81%)
- un emploi d'adjoint technique (89%)
- un emploi d'adjoint technique (83%)
- un emploi d'adjoint technique (80%)
- un emploi d'adjoint technique (78%)
- un emploi d'adjoint technique (72%)
- un emploi d'adjoint technique (63%)
- un emploi d'adjoint technique (58%)

La suppression des emplois suivants :

- un emploi d'adjoint administratif principal 2ème classe
- un gardien-brigadier

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 313-3 et L332-8,

VU le tableau des emplois,

VU l'avis du CST en date du 03 décembre 2025,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'actualiser périodiquement le tableau des emplois,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'ouvrir exceptionnellement certains postes aux contractuels notamment lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions statutaires,

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le 17/12/2025

**S<sup>2</sup>LO**

ID : 081-218102572-20251215-2025DEL58-DE

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- **DÉCIDE de créer** les postes, à temps complet, de :

- conseiller France Services ;
- directeur du pôle affaires scolaires, restauration scolaire, enfance et jeunesse ;
- coordinatrice ATSEM ;
- animatrice petite enfance.

- **DECIDE de créer** les postes, à temps non complet, de :

- référent technique proximité (30%) ;
- un poste d'agent d'entretien des bâtiments et restauration scolaire (89%) ;
- un poste d'agent d'entretien des bâtiments et restauration scolaire (83%) ;
- un poste d'agent d'entretien des bâtiments et restauration scolaire (80%) ;
- un poste d'agent d'entretien des bâtiments et restauration scolaire (78%) ;
- un poste d'agent d'entretien des bâtiments et restauration scolaire (72%) ;
- un poste d'agent d'entretien des bâtiments et restauration scolaire (63%) ;
- un poste d'agent d'entretien des bâtiments et restauration scolaire (58%) ;

- **DECIDE de supprimer** les emplois de :

- un emploi d'adjoint administratif principal 2ème classe
- un gardien-brigadier

- **APPROUVE** le tableau des emplois ci-annexé.

- **APPROUVE** l'ouverture aux contractuels des postes listés ci-dessus.

Ces emplois sont ouverts aux agents titulaires d'un grade du cadre d'emplois correspondant, mais en l'absence de candidat titulaire adapté aux besoins du poste, ces emplois pourront être pourvus par des agents contractuels pour une durée déterminée ou indéterminée, conformément aux dispositions de l'article L332-8 du code général de la fonction publique, compte tenu de la nature des fonctions, de l'étendue des responsabilités et des besoins du service.

**A l'unanimité des membres présents**

Pièce jointe : Tableau des emplois

Le maire,

David DONNEZ



Le secrétaire de séance

Thierry CAYRE

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le 17/12/2025

**S<sup>2</sup>LO**

ID : 081-218102572-20251215-2025DEL58-DE